

Facturation électronique : 2026 ?

C'est (presque) demain !

Et ses impacts ne se limitent pas à la simple dématérialisation.



Calendrier de la facturation électronique



Recevoir des factures électroniques :

obligatoire pour toutes les entreprises dès le 1er septembre 2026.



Émettre des factures électroniques :

- Grandes entreprises & ETI : dès le 1er septembre 2026
- PME & micro-entreprises : dès le 1er septembre 2027

Préparez-vous dès maintenant !



Un nouveau standard à adopter

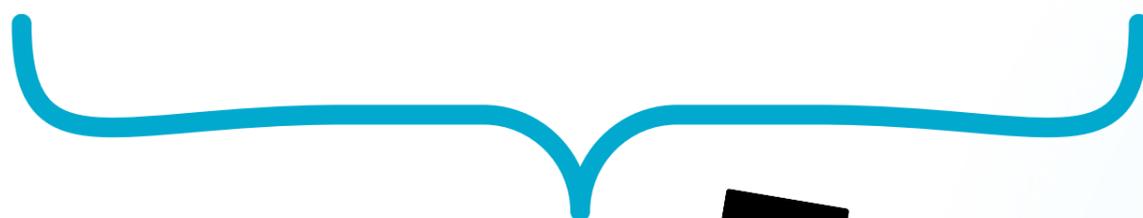
Facture électronique



Un fichier PDF

Un fichier XML

Signature électronique



Facture-X



Fini le papier et le PDF, place à la transmission normée et sécurisée via une plateforme obligatoire !



La PDP, maillon central du nouveau système

Toute entreprise devra passer par une PDP (plateforme de dématérialisation partenaire) pour :



Émettre et recevoir des factures au format normé



Les transmettre de manière sécurisée à ses clients



Envoyer automatiquement les données à l'administration

Et pour tout ça... vous n'êtes pas seuls. Nous vous accompagnons avec notre propre PDP agréée.



Et vous, êtes-vous prêts ?

Nos équipes sont à vos côtés pour vous aider à comprendre, vous organiser et réussir votre passage à la facturation électronique.

Contactez-nous !

